ART. 5 N° 26

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1405)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 26

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

ART. 5 N° 26

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	A lifarications	ngiamant	Crédits de paiement annulés
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	+25 000	0
dont titre 2	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0	0	+25 000
TOTAUX	0	0	+25 000	+25 000
SOLDE)	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits de repli du groupe Socialistes et apparentés dégage les crédits suffisants pour reconduire la mesure « analyses de miel » du programme apicole européen (PAE) géré par FranceAgriMer pour le mois de décembre 2018

Pour rappel, les foires au miel ont rencontré quelques difficultés pour financer les analyses de miel depuis que la mesure « analyses de miel » du programme apicole européen (PAE) géré par FranceAgriMer n'a pas été reconduite. Cette absence de reconduction résulterait d'une mobilisation insuffisante des crédits de la part des laboratoires d'analyse.

Or cette non-reconduction pénalise les foires au miel locales qui rencontrent un grand succès, qui repose exclusivement sur des bénévoles qui ne souhaitent toutefois – et à juste titre – pas faire supporter le moindre risque sanitaire à leur manifestation.

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise donc à affecter, pour le mois de décembre 2018, 25 000 euros (1/12ème des 300 000 euros nécessaires sur une année) pour que les foires au miel puissent de nouveau bénéficier d'un soutien financier afin de faire appel à un laboratoire d'analyses qui leur permet de sécuriser leur manifestation. Il prend ainsi en compte les remarques du rapporteur général du budget formulées lors de l'examen en première lecture du PLFR pour 2018.

Pour mémoire, cet amendement avait déjà été déposé lors du projet de loi de finances pour 2018 et avait été rejeté avec 46 voix contre et 43 voix pour.

ART. 5 N° 26

Lors de la discussion en séance, le Ministre avait donné un avis défavorable à cet amendement, indiquant que les moyens affectés à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) dans le budget 2018 permettraient de répondre à cette demande. Or il n'en a rien été. C'est pourquoi nous le déposons de nouveau.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée, que le Gouvernement peut toutefois lever. Ainsi cet amendement procède à :

- une réduction de l'annulation de crédits de paiement à hauteur de 25 000 euros sur le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (gage de notre amendement de crédits) ;
- une ouverture de crédits de paiement à hauteur de 25 000 euros sur le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (objet de notre amendement de crédits).